



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion du bureau du 19/06/2026 par moyens informatiques
Président	Roland MEHN
Présents	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO,
Administration	Maxime RINIE, Damien ENGEL

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

1- SENIORS

PRÉAMBULE

- En raison des 2 descentes de clubs du Grand Est de NATIONAL 3 en REGIONAL 1 (STADE DE REIMS 2 et STRASBOURG ALSACE 2), il est fait application des modalités et des descentes R1, R2 et R3 ci-dessous :

	2 descentes de N3	
Niveaux	Accessions	Rétrogradations
R1	2 accessions (barrages entre les 1er des trois groupes)	Les 2 derniers de chaque groupe + le moins bon 12e
R2	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe
R3	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers des 13 groupes de 12 + les 3 derniers du groupe de 13

RÉGIONAL 3

- Descendent en District (les 2 derniers des 13 groupes de 12 et les 3 derniers du groupe de 13) :

Suite à la décision de la Commission Sportive Régionale en date du 19/06

- **Groupe B: CERNAY BERRU LAVA (12^e) – TINQUEUX CHAMP FC (11^e)**

Suite à la décision de la Commission Sportive Régionale en date du 16/06

- Groupe M : WITTENHEIM US 2 (12e) – ASCA WITTELSHEIM (11e)

- Accèdent en Régional 3 :

- Ardennes : PORCIEN FC - CHEVEUGES COV BAR
 - Alsace: STRASBOURG AS – GAMBSHEIM AS – ACHENHEIM EB – SERMERSHEIM AS – BALDERSHEIM FC – HABSHEIM FC + ETTENDORF US – BISCHOFFSHEIM AS – SELESTAT SC – HOENHEIM SR
 - Meurthe et Moselle : TOUL FC – DOMBASLE FC – GODBRANGE CS
 - Moselle: **HAYANGE FC – BERTRANGE – MAGNY RS 2 – NOUSSEVILLER US 2 – RIMLING ERCHING ES – ROHRBACH BINING**
 - Vosges: en attente
-

2- JEUNES

U20 R1 RÉGIONAL

- - Ne souhaitent pas participer au championnat U20 REGIONAL 1 : VEYMERANGE CS – ARGONNE – ILLZACH ASIM – THAON ES – SCHILTIGHEIM SC – METZ APM

-Accèdent en U20 R1 :

- Interdistrict Lorraine : GIRANCOURT
- Suite au refus d'accèsion de JARNY US
 - Ce qui entraîne réglementairement la possible accessioin du suivant dans l'ordre du classement : STENAY MOUZAY AS
- Interdistrict Champagne Ardennes : Suite au refus d'accèsion d'ARGONNE FC et de RETHEL SF
 - Ce qui entraîne réglementairement la possible accessioin du suivant dans l'ordre du classement : VAUX SUR BLAISE et de AVIZE GRAUVES
- Moselle : Suite au refus d'accèsion de DEVANT LES PONTS et RETTEL
 - Ce qui entraîne réglementairement la possible accessioin du suivant dans l'ordre du classement : VERGNY LOUVIGNY et METZ CO
- Alsace : MUNDOLSHEIM AS - ALSASUD HESINGUE (ne souhaite pas accéder)

La commission Régionale des compétitions valide le maintien de l'équipe U19R1 de CORMONTREUIL FC (champion du groupe A saison 2025/2026) dans le championnat U20 R1.

U16 R1 RÉGIONAL

-Acte le refus d'engagement en U16R1 de l'équipe de l'AS Nancy LORRAINE

- Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire du classé suivant dans l'ordre du classement du groupe A du championnat U15 R1 en U16 R1 : SEDAN ARDENNES CS

U18 R2 RÉGIONAL

- Accèdent en U18 R2 :

- Interdistrict Champagne Ardennes : ARGONNE FC - RETHEL SF – LES AYVELLES
- Moselle : **MONTIGNY METZ – BOULAY CA** – DEVANT LES PONTS
- Alsace: REININGUE/MORSCHWILLER – STRG FCOSK 06 – MOLSHEIM/ESME

- Acte les refus d'engagement en U18R2 des équipes de FORBACH US – EPERNAY RC – MATZENHEIM/ROSSFELD – ERSTEIN AS – ROSIERES – VILLERUPT THIL – ST AVOLD EN

U17 R2 RÉGIONAL

- Accèdent en U17 R2 :

- Moselle : TREMERY FC – METZ GAB
-

U16 R2 RÉGIONAL

- Accèdent en U16 R2 :

- Moselle : METZ DEVANT LES PONTS – MERLEBACH SO
-

U15 R2 RÉGIONAL

- Accèdent en U15 R2 :

- Moselle : MAIZIERES RS – BOULAY CA

- Acte le refus d'engagement en U15R2 des équipes de PAGNY SUR MOSELLE et SUD HAUT MARNAIS

- Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire des classés suivant dans l'ordre du classement du groupe A et B du championnat U14 R2 en U15 R2 : TROYES MUNICIPAUX et YUTZ FC

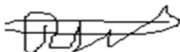
U14 RÉGIONAL

- Accèdent en U14 R :

- Moselle : USAG UCKANGE - US THIONVILLE LUSITANOS - FC HETTANGE – CS VEYMERANGE - RS MAGNY - FC METZ - FC APM METZ – FC SARREGUEMINES - EN SAINT AVOLD - ACADEMIE ULP MIFA -US YUTZ

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président**Roland MEHN****Secrétaire de séance****Damien ENGEL**